

---

**COMMUNIQUE DE PRESSE**

**A partir du 1<sup>er</sup> janvier c'est la Région qui transporte les Ardéchois !**

22 décembre 2017

---

Le Département qui avait choisi de conserver en 2017 par délégation la compétence transport pour faciliter le moment crucial de la rentrée scolaire, rentre dès le 1<sup>er</sup> janvier 2018 dans le cadre de la Loi NOTRe qui attribue cette responsabilité aux Régions.

La rentrée s'est bien passée et la petite poule, qui depuis quelques années rythmait de sa présence et de son slogan (« je clique, je paie et ça roule ma poule ! ») l'achat de titres de transports scolaires en ligne, va s'effacer du paysage ardéchois<sup>1</sup>.

Du côté du réseau « Le Sept » et de ses déclinaisons, « Sept ici » et Accèsept », la Région prend aussi les commandes. Pendant quelques temps, les cars continueront sans doute à arborer la livrée départementale, mais toute l'info concernant les horaires, les travaux, les conditions de circulation des cars interurbains sera dorénavant disponible sur le site de la Région Auvergne-Rhône-Alpes (voir encadré).

En 33 ans de responsabilité sur le sujet, le Département de l'Ardèche a mis en place la tarification unique, le réseau « Le Sept », la billettique, des moteurs de recherche horaires, une boutique en ligne, du transport à la demande et pour les personnes en perte d'autonomie... Pendant 33 ans, les agents du service transports ont répondu aux usagers, ont géré des centaines de cars dans un maillage fin du Département pour les scolaires comme pour les voyageurs individuels. Chaque jour, ce sont **12 300 scolaires** qui ont été transportés (réf. 2017-2018), **358 cars** qui sillonnent le département et parcourent près de **19 500 km** au quotidien. En 8 ans, **les Ardéchois ont été cinq fois plus nombreux à emprunter les lignes du Sept** (555 300 en 2016-2017) et sur le réseau cet été **665 vélos** ont été transportés à l'arrière des cars sur les 3 lignes qui étaient équipées (70 au lancement du service en 2011). Alors, merci aux usagers pour la confiance qu'ils nous ont accordée !

Pour autant, cette politique en faveur de la mobilité ne s'arrête pas. Aujourd'hui, le Département continue ses réflexions, pour que les déplacements en Ardèche soient de plus en plus aisés et simples... A suivre donc !

**A SAVOIR :**

À compter du 1<sup>er</sup> janvier, l'information sur les transports scolaires est disponible ici :

**[www.auvergnerrhonealpes.fr/scolaireardeche](http://www.auvergnerrhonealpes.fr/scolaireardeche)**

Celle pour les transports collectifs, ainsi que pour le transport PMR (personnes à mobilité réduite) et le transport à la demande ici : **[www.auvergnerrhonealpes.fr/interurbainardeche](http://www.auvergnerrhonealpes.fr/interurbainardeche)**

Tel : **04 26 73 32 00**

---

**Contact presse**

**Département de l'Ardèche – Direction de la communication**

Sandrine Barberino / Isabelle Seren / Corine Fontanarava – 04 75 66 71 46 – [com@ardeche.fr](mailto:com@ardeche.fr)

---

<sup>1</sup> Le Département reste cependant compétent dans le domaine du transport des élèves et étudiants handicapés